ville de Cambrai

COMMUNIQUÉ SUITE AUX ANNONCES GOUVERNEMENTALES DU 31 MARS 2021

En raison de la fermeture des MAM, crèches et écoles, la ville de Cambrai assure un service minimum pour les enfants dont les parents justifient de leur statut de personnels soignants au sein des EPAHD, Centre hospitalier et IME comme suit :

- **Pour les enfants de moins de 3 ans, merci de contacter la Maison de l'Enfant - rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - au 03.27.74.16.69.**

- **Pour les enfants scolarisés à Cambrai en Maternelle ou en Élémentaire, l'accueil se tiendra à l'école André Malraux – rue Jean Chollet - de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h15.**

  - **La garderie de 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 18h30 ainsi que le repas de 12h à 13h45 seront facturés selon le quotient familial de la famille. Une attestation CAF devra être fournie le 1er jour de l'accueil.**

  - **Les inscriptions se font par téléphone, aux horaires habituels de la Mairie, auprès de la Direction des Temps de l'Enfant au 03.27.73.21.58..**

  - **Une fiche d'informations et d'urgence sera complétée le 1er jour de l'accueil.**

RAPPEL : Horaires de la mairie

Du lundi au jeudi : 8h30-12h30 // 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h30 // 13h30-16h30